



→ tél : 02 537 72 04
fax: 02 537 84 04
secretariat@febisp.be
→ Secrétariat : 307 rue des Alliés - 1190 Bruxelles
Site Web : <http://www.febisp.be>

Bruxelles, le 16 novembre 2004

Communiqué de presse

A l'occasion de la manifestation « Halte à la chasse aux chômeurs » du 18 novembre 2004 devant le Cabinet de la Ministre fédérale de l'emploi (Freya Van den Bossche), la FeBISP, fédération regroupant 57 associations engagées dans l'accueil, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, tient à réitérer son opposition aux nouvelles missions confiées à l'ONEM (Office national de l'emploi) par les autorités fédérales.

Ces mesures, qui, sous couvert d'un accompagnement accru des demandeurs d'emploi, peuvent aboutir à des sanctions en termes d'allocations de chômage visent à faire porter au seul demandeur d'emploi la responsabilité du chômage et conduisent à stigmatiser une catégorie de la population déjà fragilisée.

Nous n'acceptons pas ce rejet de « la faute » sur les demandeurs d'emploi d'une part et avant tout parce que le chômage dans nos sociétés revêt un caractère collectif et structurel. C'est davantage la pénurie d'emploi que l'indisponibilité des chômeurs qui caractérise le marché du travail. Et l'avenir proche apparaît morose : une croissance européenne faiblarde et peu créatrice d'emploi, une hausse du phénomène de délocalisation y compris maintenant dans les services et pour des fonctions qualifiées. Ensuite parce que les moyens d'accompagnement et de formation, notamment pour les publics les plus vulnérables, sont loin d'être suffisants.

La mise en place de ce « plan d'accompagnement des chômeurs » constitue un défi majeur pour les organismes d'insertion. Ces dispositifs induisent des changements importants dans les comportements de tous les acteurs :

- Les demandeurs d'emplois sur qui pèse de plus en plus l'injonction « activez-vous » et dont la stigmatisation symbolique augmente. Pour les publics de l'insertion socioprofessionnelle, par définition plus vulnérables, ces politiques peuvent vider de leur substance toute démarche de mobilisation et de volonté de se former...
- Pour les travailleurs sociaux, dont les missions sont modifiées par « en haut » sans tenir compte ni de leur savoir-faire, ni de leurs conditions de travail.
- Pour les responsables d'associations, qui se sont engagés, depuis des années, à construire un partenariat avec les organismes publics d'emploi et de formation, avec des buts et des moyens adaptés au public de l'insertion et pas à en être de simples sous-traitants ou des relais des agences de contrôle.

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle (opérateurs de formation et Missions Locales) feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que deux principes soient toujours respectés simultanément :

- Ne rien faire qui puisse nuire aux demandeurs d'emplois, ou augmenter une suspicion illégitime envers eux et qui soit en contradiction avec le fondement de notre action à savoir la démarche volontaire d'insertion et de formation du public ;

- Tout faire pour que les personnes qui ont recours aux organismes d'ISP reçoivent une aide maximale et de qualité, qui augmente leur capacité d'insertion professionnelle (bien sûr), mais aussi sociale.

En ce sens, l'insertion socioprofessionnelle s'opposera à toute tentative de la transformer en un système de contrainte et de contrôle.

Gabriel Maissin
Administrateur-délégué de la FeBISP

Un dossier complet d'analyse des différents aspects de ces nouvelles mesures du point de vue de l'insertion socioprofessionnelle est disponible sur simple demande au secrétariat : secretariat@febisp.be. Vous pouvez également télécharger le n°51 de notre mensuel « L'insertion » à partir de notre site <http://www.febisp.be/>